

1. Généralités. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») s'appliquent à tous les achats effectués par un Client (tel que défini ci-dessous), que ces achats de produits LeddarTech (les « Produits ») soient effectués auprès de LeddarTech, d'un de ses partenaires de distribution agréés, de ses distributeurs, de ses revendeurs ou d'autres représentants, appelés collectivement les « Partenaires » et individuellement un « Partenaire », à moins que le Client ait signé un contrat de vente distinct avec LeddarTech qui s'applique expressément à l'achat de ces Produits par le Client, auquel cas ce contrat aura préséance. Selon les produits achetés, d'autres conditions générales de vente (« CGV ») peuvent s'appliquer. Les présentes CGV et, le cas échéant, toutes autres conditions générales de vente intégrées aux présentes par renvoi, constituent l'intégralité du contrat entre le Client et LeddarTech (le « Contrat »). Le terme « Client » désigne la partie qui passe une commande de Produits auprès de LeddarTech ou d'un de ses partenaires. Le Contrat ne peut pas être modifié ou complété par une disposition provenant d'un autre document par le Client, à moins que le Client et LeddarTech en aient convenu autrement dans un document dûment signé par les deux parties. En commandant les Produits, en acceptant leur livraison, en les conservant ou en les utilisant, le Client est réputé avoir accepté les conditions prévues au présent Contrat.

2. Bons de commande

2.1. Tous les bons de commande de Client (les « BC ») doivent avoir été acceptés par écrit par LeddarTech par l'envoi d'une Confirmation de commande (telle que définie ci-dessous), que le BC soit placé directement auprès de LeddarTech ou de l'un de ses Partenaires.

2.2. Le BC du Client doit être passé auprès de LeddarTech ou d'un de ses Partenaires par écrit (courriel, télécopieur ou lettre) en anglais ou en français (seulement dans les pays francophones et dans la province de Québec). LeddarTech enverra une confirmation (une « Confirmation de commande ») dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de réception du BC par LeddarTech ou par le Partenaire.

2.3. Un BC est considéré comme final et ne peut être annulé. Toute demande de report ou d'annulation d'un PO devra avoir été acceptée par écrit par LeddarTech. LeddarTech se réserve le droit de facturer des frais d'annulation ou de restockage pour tout retard d'envoi causé par le Client.

3. Modalités de paiement

3.1. Pour les comptes ouverts et pour les comptes ayant obtenu une approbation de crédit, les factures sont payables dans les trente (30) jours civils à compter de la date de facturation, à la seule discrétion de LeddarTech. Les factures de tout autre compte à payer doivent être réglées avant l'expédition d'un Produit. Le Client ne peut exercer aucun droit de compensation.

3.2. LeddarTech doit recevoir le paiement des Produits au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date d'expédition prévue figurant sur la Confirmation de commande. Si le paiement n'est pas reçu dans les délais requis, l'expédition sera retardée pendant une période minimale de cinq (5) jours ouvrables après la réception effective du paiement par LeddarTech. Cette disposition ne s'applique pas à un Client qui peut se prévaloir d'autres modalités de paiement conformément à la section 3.1 ci-dessus.

3.3. Les factures sont libellées en dollars américains. Les factures doivent être payées à LeddarTech ou au Partenaire, tel que spécifié. Les paiements doivent être effectués selon les instructions et dans la devise dans laquelle la facture est libellée. Des frais de retard, calculés et composés mensuellement, au taux annuel de vingt-quatre pour cent (24 %), s'appliquent aux paiements en retard. Si le montant des frais de retard dépasse le maximum autorisé par la loi, il sera réduit à ce montant maximum.

4. Prix. LeddarTech peut modifier le prix des Produits (les « Prix ») à sa seule discrétion. Toutefois, les Prix confirmés par un devis de LeddarTech resteront valides pour la durée mentionnée dans ce devis et aucun changement ne pourra affecter les prix en vigueur au moment de l'envoi d'un bon de commande par le Client.

5. Taxes. Les taxes de vente et d'accise ou autres taxes similaires ne sont pas

incluses dans les Prix. Par conséquent, elles seront ajoutées aux prix le cas échéant et devront être payées par le Client.

6. Livraison, expédition et risque de perte

6.1. Si le Client n'a pas fourni à LeddarTech tous les renseignements mentionnés dans le BC qui permettront à LeddarTech de traiter la commande au moins quatre (4) jours ouvrables avant la date d'expédition prévue figurant sur la Confirmation de commande, LeddarTech se réserve, selon son jugement raisonnable et à sa seule discrétion, le droit de modifier, en tout ou en partie, la livraison et ses délais.

6.2. Les expéditions de Produits se feront EXW, à partir du point d'expédition de LeddarTech (Incoterms 2020).

6.3. LeddarTech pourra choisir à son entière discrétion le moyen de transport pour l'acheminement et régler toutes autres questions liées au transport des Produits, à moins d'avoir reçu de la part du Client d'autres instructions au moins quatre (4) jours ouvrables avant la date d'expédition prévue figurant sur la Confirmation de commande. Tous les coûts relatifs au transport des Produits au Client que LeddarTech aura engagés, y compris les frais de courtage des douanes et les droits de douane, seront facturés au Client par LeddarTech.

6.4. LeddarTech fera tous les efforts raisonnables pour répondre aux exigences du Client concernant la livraison, mais ne sera pas tenue responsable du non-respect de la date de livraison prévue et de la date d'expédition figurant sur une Confirmation de commande, lesquelles dates n'étant qu'une estimation et n'étant pas garanties. LeddarTech pourra au besoin effectuer des livraisons partielles.

6.5. Les droits de propriété des Produits seront transférés au Client après le paiement intégral de chaque Produit. Par ailleurs, LeddarTech conserve le droit de récupérer tout Produit qui n'aura pas été payé aux termes du présent Contrat. Le risque de perte est transféré au Client au moment de la livraison.

7. Garantie. La garantie applicable aux Produits est décrite dans le dépliant de la couverture de garantie inséré dans chaque boîte livrée (la « Garantie »). LeddarTech ne garantit

pas que ses Produits satisfont aux exigences d'une norme particulière, à moins que ces derniers aient été précisément conçus à cet effet.

8. Limitation de responsabilité

8.1. LeddarTech ne répond pas de l'installation de ses produits ni de l'usage qui en est fait, et décline toute responsabilité si un Produit est utilisé pour une application qui ne lui convient pas. Les Produits LeddarTech ne sont pas recommandés ou certifiés pour des applications de sécurité, des applications de maintien des fonctions vitales, des applications médicales, des applications liées à des substances radioactives, corrosives ou dangereuses, ou pour tout usage ou application où la défaillance d'un composant peut entraîner des blessures, des pertes de vie ou des dommages importants à l'environnement ou à des biens. Si LeddarTech fait la promotion de Produits qui améliorent la sécurité fonctionnelle ou qui sont conformes aux normes de sécurité fonctionnelle, ces Produits sont destinés à aider les clients à concevoir et à créer leurs propres applications qui respectent les exigences et normes applicables en matière de sécurité fonctionnelle. L'utilisation d'un Produit pour une application ne le rend pas en soi conforme aux critères de sécurité pour cette application. Les Clients doivent s'assurer que les Produits respectent les normes et exigences applicables en matière de sécurité relativement à leurs applications. Si le Client utilise ou vend les Produits pour qu'ils soient utilisés dans l'une ou l'autre de ces applications ou sans s'être assuré qu'ils respectent les normes et exigences, alors (1) le Client reconnaît qu'une telle utilisation ou vente est à ses propres risques et périls; (2) le Client accepte que LeddarTech ne soit pas tenue responsable, en tout ou en partie, des réclamations ou des dommages résultant de cette utilisation ou de cette vente, et (3) le Client accepte d'indemniser et de défendre LeddarTech de même que d'exonérer cette dernière de toute responsabilité relativement aux réclamations, dommages, pertes, frais et dépenses qui pourraient découler directement ou indirectement d'une telle utilisation ou d'une telle vente.

8.2. LeddarTech peut désigner expressément certains Produits comme

respectant une certaine norme (p. ex., AEC-Q100). Le Client reconnaît qu'il possède les compétences nécessaires pour sélectionner le Produit qui respecte les normes applicables à ses applications et qu'il sélectionne le Produit adéquat à ses propres risques et périls. La responsabilité de s'assurer que le produit sélectionné respecte toutes les exigences légales et réglementaires incombe uniquement au Client.

8.3. Certains Produits LeddarTech sont destinés à être utilisés dans des domaines dans lesquels leur utilisation peut potentiellement poser une menace pour la vie humaine ou causer des blessures corporelles, seulement lorsque spécifiquement désigné tel quel (p. ex., domaine de l'automobile et de la mobilité). En aucun cas LeddarTech ne sera tenue responsable d'un usage impropre ou non conforme de ses produits. Il incombe au Client de s'assurer que le Produit utilisé respecte les normes et qualifications permettant son utilisation en toute sécurité. Les Produits LeddarTech ne pourront être ni utilisés ni intégrés dans un produit ou système dont la fabrication, l'utilisation ou la vente est interdite en vertu de toute loi ou réglementation nationale ou étrangère applicable.

8.4. Si le Produit est considéré comme étant un kit d'évaluation, il est fourni par LeddarTech dans le seul but de permettre d'en faire une évaluation de faisabilité, de l'expérimenter ou d'en effectuer une analyse scientifique et il n'est pas destiné à un usage commercial. Les kits d'évaluation ne sont pas des produits finis et ne peuvent donc pas être directement ou indirectement assemblés en tant que pièce ou sous-ensemble d'un produit fini ou d'un système de production.

8.5. LeddarTech a tout mis en œuvre pour s'assurer que les renseignements contenus dans la documentation qui accompagne ses Produits, y compris, sans toutefois s'y limiter, sa fiche technique, sont exacts. Toutefois, LeddarTech ne peut être tenue responsable de toute erreur ou omission que ces documents pourraient contenir et se réserve le droit de modifier la conception ou les caractéristiques de ses Produits à tout moment et sans préavis. Pour la documentation la plus récente concernant nos Produits, consultez le site web de LeddarTech à l'adresse www.leddartech.com.

En cas de divergence, la version web a préséance sur toute documentation imprimée.

8.6. Tout conseil technique fourni par LeddarTech concernant l'utilisation de ses Produits est donné sans engagement de la responsabilité de LeddarTech, et LeddarTech décline toute obligation ou toute responsabilité à l'égard des conseils fournis ou des résultats obtenus. TOUT CONSEIL TECHNIQUE FOURNI PAR LEDDARTECH NE CONSTITUE AUCUNEMENT UNE DÉCLARATION, UNE GARANTIE OU UNE ASSURANCE, LESQUELLES SONT EXPRESSÉMENT RÉFUTÉES, TOUS CES CONSEILS FOURNIS PAR LEDDARTECH ÉTANT DONNÉS ET ACCEPTÉS AUX RISQUES ET PÉRILS DU CLIENT.

8.7. LA RESPONSABILITÉ DE LEDDARTECH À L'ÉGARD DES PERTES, DOMMAGES OU COÛTS AUX TERMES DU PRÉSENT CONTRAT SE LIMITE AUX DOMMAGES DIRECTS SUBIS PAR LE CLIENT. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE LEDDARTECH AUX TERMES DU PRÉSENT CONTRAT NE PEUT DÉPASSER LE MONTANT QUE LE CLIENT A RÉELLEMENT VERSÉ À LEDDARTECH POUR LES PRODUITS ACHETÉS QUI ONT CAUSÉ CES DOMMAGES DIRECTS. Dans les limites prévues par la loi en vigueur, LeddarTech ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages particuliers, indirects, accessoires ou consécutifs en vertu d'une doctrine juridique. Ces dommages comprennent la perte de données, la perte de jouissance ou la perte de bénéfices, les frais liés à une interruption ou à un arrêt des activités, les dépenses d'immobilisation ou les réclamations par des tiers, que ces dommages soient causés par une défectuosité, une exécution ou une non-exécution, soient des blessures, des dommages à un bien ou autres dommages, indépendamment du fait que LeddarTech ait été avisée de la possibilité de tels dommages et que les mesures correctives mises en œuvre n'aient pas atteint leur objectif principal.

9. Logiciels. Tous les logiciels intégrés aux Produits (les « Logiciels » ou le « Logiciel ») ou utilisés avec les Produits sont fournis au Client selon les conditions générales du Contrat de licence d'utilisateur final que le

Client doit accepter et qui font partie de l'installation desdits logiciels (le « Contrat de licence d'utilisateur final »). Les garanties du Logiciel sont énoncées dans le Contrat de licence d'utilisateur final, le cas échéant.

10. Confidentialité. Si LeddarTech et le Client ont conclu une entente de confidentialité qui est toujours en vigueur et de plein effet à la date de signature du présent Contrat, les conditions générales de ladite entente de confidentialité prévaudront sur celles contenues à la présente section 10. Tous les renseignements (qu'ils soient écrits, visuels, verbaux ou stockés dans un ordinateur ou tout autre système de stockage électronique, magnétique ou optique) relatifs aux opérations et aux activités de LeddarTech, ainsi que tous les renseignements techniques relatifs aux Produits et aux Logiciels, doivent être considérés comme étant des « Renseignements confidentiels ». Le terme « Renseignements confidentiels » ne couvre pas les renseignements confidentiels **(i)** que le Client avait légitimement en sa possession avant de les avoir reçus de LeddarTech; **(ii)** qui sont du domaine public ou le deviennent autrement qu'en raison d'une divulgation aux termes des présentes; **(iii)** que le Client a légitimement reçus d'un tiers n'ayant aucune obligation de confidentialité; ou **(iv)** qui sont recueillis par le Client de façon indépendante sans avoir utilisé les Renseignements confidentiels de LeddarTech. Le Client s'engage à ne pas divulguer, utiliser, communiquer, révéler ou mettre à la disposition de quiconque, de quelque manière que ce soit, les Renseignements confidentiels autres que ceux nécessaires pour respecter ses obligations ou pour exercer ses droits aux termes du présent Contrat. En outre, le Client ne peut fournir les Renseignements confidentiels, et n'en permettre l'accès, qu'à ses employés qui en ont besoin pour s'acquitter des obligations du Client ou exercer les droits du Client aux termes du présent Contrat, et qui acceptent d'avoir accès aux Renseignements confidentiels à des conditions au moins aussi restrictives que celles énoncées dans ce Contrat. Le Client est responsable de l'utilisation de Renseignements confidentiels par ses employés.

11. Cession. Le Client ne peut céder ou transférer ses droits ou ses obligations aux

termes du présent Contrat sans l'approbation écrite expresse préalable de LeddarTech. Toute tentative de cession sans ce consentement sera nulle et sans effet.

12. Exportation. Les Produits LeddarTech peuvent être assujettis à des restrictions à l'exportation. Le Client s'engage à respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales en vigueur, y compris les *Export Administration Regulations* des États-Unis, ainsi que les restrictions imposées en matière d'utilisation et de destination finales par les gouvernements des pays de l'UE, des États-Unis, du Canada et d'autres pays. Par conséquent, si une administration de contrôle des exportations l'exige, le Client devra fournir rapidement à LeddarTech une déclaration attestant le nom et l'adresse de tout utilisateur final, la destination finale et l'utilisation finale des Produits. Le Client accepte que ni lui, ni ses filiales, ni ses sociétés affiliées ne pourront exporter, réexpédier, transférer, libérer un Produit ou en permettre directement ou indirectement l'exportation ou la réexportation (actions ci-après désignées par le verbe « Exporter ») à une destination ou à une entité faisant l'objet de sanctions ou de restrictions en vertu des lois de l'UE, des États-Unis, du Canada ou d'un autre pays, y compris, sans toutefois s'y limiter, les pays faisant l'objet d'un embargo ou qui sont visés par des sanctions, ainsi que les entités ou les ressortissants de ceux-ci, sauf s'il a, préalablement à l'exportation, obtenu une autorisation du service gouvernemental compétent, soit par écrit, soit selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur. Le Client s'engage également à se conformer à toutes les lois commerciales applicables dans d'autres pays en ce qui a trait à l'importation, l'utilisation, l'exportation ou la distribution des Produits.

13. Intégralité de l'entente. Ces CGV et, le cas échéant, le Contrat de licence d'utilisateur final, ainsi que toutes autres conditions générales applicables, constituent l'intégralité de l'entente entre les parties à l'égard de l'objet du présent Contrat. Tous les articles qui, de par leur sens et leur contexte, ont pour objectif de survivre à la signature, à la remise et à l'exécution du présent Contrat, resteront en vigueur.

14. Force majeure. Aucune des parties n'engagera sa responsabilité pour avoir manqué à ses obligations aux termes du présent Contrat en raison d'une catastrophe naturelle, d'un incendie, d'une inondation, d'une explosion, d'une guerre, d'une grève, d'un embargo, d'une exigence imposée par un gouvernement ou par une autorité civile ou militaire, par la nature ou un ennemi public ou pour toute autre raison non prévisible ou indépendante de sa volonté, pour laquelle la partie sera temporairement ou définitivement exonérée de ses obligations.

15. Droit applicable et instances compétentes. Le présent Contrat est régi par les lois de la province de Québec et les lois du Canada, sans égard aux dispositions concernant les conflits de lois, et doit être interprété au sens de ces lois. Les parties conviennent que les tribunaux ayant juridiction dans le district judiciaire de Québec (province de Québec) sont les seuls tribunaux compétents pour entendre une cause résultant de l'interprétation, de l'application ou de l'exécution du présent Contrat.

16. Langue. En cas de doute ou de divergence d'interprétation, la version anglaise aura préséance sur les textes rédigés dans une autre langue.